

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation
	<input type="checkbox"/> MCeX

**CIRCULAIRE
24 mars, 2010**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Athabasca Potash Inc. (API)
Plan d'arrangement**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer qu'Athabasca Potash Inc. (« Athabasca ») a annoncé le 18 mars 2010 que ses actionnaires ont voté en faveur d'un plan d'arrangement selon lequel BHP Billiton Canada Inc (« BHP Billiton ») se portera acquéreur de toutes les actions ordinaires émises et en circulation d'Athabasca. Selon les modalités de cette entente, les actionnaires d'Athabasca recevront un montant de 8,35\$ en espèces en échange de chaque action ordinaire.

Le retrait de la cote à la Bourse de Toronto des actions d'Athabasca aura lieu à la fermeture du marché le 24 mars 2010.

CDCC - détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions d'Athabasca seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 25 mars 2010**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **API deviendra API1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** **835,00 \$**

- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** À la date de mise en vigueur le 25 mars 2010, les limites de position et de levée seront de 31 500 contrats.
- **CUSIP :** NOTACUSIP

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options API seront transférées à la classe d'options API1 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez prendre note que seules les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Athabasca Potash Inc.		
Prix de levée actuels	Symbole actuel de la classe	Nouveau symbole de la classe après le plan d'arrangement
5,00 \$	API	API1
6,00 \$	API	API1
7,00 \$	API	API1
8,00 \$	API	API1
9,00 \$	API	API1

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Brian Gelfand
 Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circular no.: 028-2010